

PROCES-VERBAL DU BUREAU

SEANCE DU JEUDI 15 JUIN 2023

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni salle Robert SCHWINT - La City – 4 rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Les réunions de Bureau sont organisées en deux parties : une partie décisionnelle et une partie préparatoire.

Durant la première partie, le Bureau décide, dans le cadre des domaines qui lui sont délégués par le Conseil de Communauté : il s'agit du volet décisionnel.

Durant la seconde partie, le Bureau examine les projets de délibérations qui seront soumis au Conseil de Communauté pour lesquels il peut formuler un avis : il s'agit du volet préparatoire.

Etaient présents : Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON, M. Marcel FELT, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Olivier GRIMAITRE, M. Yves GUYEN (à partir de la question n°12), M. Daniel HUOT (à partir de la question n°6), M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE, M. Aurélien LAROPPE (à partir de la question n°9), M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, Mme Anne VIGNOT, M. Benoit VUILLEMIN, Mme Marie ZEHAF.

Etaient absents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Anne BENEDETTO, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, M. Sébastien COUDRY, Mme Marie ETEVENARD, M. Gilbert GAVIGNET, M. Michel JASSEY, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Pascal ROUTHIER.

Secrétaire de séance : M. Christian MAGNIN-FEYSOT.

Procurations de vote : Mme Anne BENEDETTO à M. Christophe LIME, M. Nicolas BODIN à Mme Marie ZEHAF, M. François BOUSSO à Mme Françoise PRESSE, Mme Marie ETEVENARD à M. Nathan SOURISSEAU, M. Yves GUYEN à M. Marcel FELT (jusqu'à la question n°11 incluse), M. Michel JASSEY à M. Yves MAURICE, M. Aurélien LAROPPE à Mme Lorine GAGLILOLO (jusqu'à la question n°8 incluse), M. Jean-Paul MICHAUD à Mme Marie-Jeanne BERNABEU.

La séance est ouverte à 18h37.

VOLET DÉCISIONNEL

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 16 juillet 2020, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Ordre de passage des rapports de la partie décisionnelle : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes :

1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2023

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous propose Christian MAGNIN-FEYSOT comme secrétaire de séance. Je rétropédale. Il semblerait que l'on soit invités le 13 juillet à aller faire la fête à la Préfecture. Du coup, cette date ne convient pas. Nous nous retrouverions donc le 12 pour un Bureau-débats. C'est donc parti pour le 12. C'est aussi parti pour Christian MAGNIN-FEYSOT. C'est parti pour le vote. Adoptez-vous le procès-verbal du 30 mars 2023 ?

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme M. Christian MAGNIN-FEYSOT comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du Bureau du 30 mars 2023.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

2 - Convention 2023 - 2027 avec le Comité du Doubs de la Ligue contre le cancer

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une aide d'un montant annuel de 8 000 € pour la période 2023-2027 au bénéfice de la Ligue contre le cancer,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention quinquennale, à intervenir avec le Comité du Doubs de la Ligue contre le cancer.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

3 - Garanties d'emprunts - Compétence Habitat (Juin 2023)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur les demandes de garanties d'emprunts déposées en matière d'habitat par CDC Habitat SA d'HLM pour 1 179 829,00 € et pour NEOLIA pour 199 430,25 €, soit un montant total de 1 379 259,25 €,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

4 - Règlement intérieur du télétravail 2023

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur le règlement intérieur du télétravail commun à la Ville de Besançon, au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Besançon et à Grand Besançon Métropole, ainsi que sur la convention individuelle type.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

5 - Contrat de projet pour un concepteur projeteur pour la Direction Grands Travaux

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur le recrutement d'un concepteur projeteur pour la Direction Grands Travaux.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

6 - Fonds Développement durable - Attribution d'une subvention à la commune de Pirey pour l'organisation d'un festival du climat

M. Daniel HUOT rejoint la séance.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Est-ce passé ? Ce n'est pas bien. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ?

M. MAURICE.- Je m'abstiens sur le principe.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je ne sais pas pourquoi c'est arrivé aussi tard.

Mme GAGLILOLO.- La demande aurait pu être étudiée plus tôt, mais c'était plus intéressant pour lui que nous examinions sa demande au regard du fonds qui s'appelait précédemment « Sensibilisation au développement Durable » et qui s'appelle maintenant fonds « Développement Durable ». Du coup, les critères évoluent. Au départ, il nous a sollicités pour que nous financions un « pot » et une fresque du climat qu'il organisait pour les habitants. On lui a dit que nous n'avions pas spécialement vocation à financer cela, le mieux étant que le projet global de ce festival émerge au fonds « Sensibilisation au développement durable ». Du coup, nous l'avons plutôt invité à s'inscrire, comme tous les autres projets communaux, dans ce chemin. Le temps de l'instruction et de tout cela, nous arrivons à maintenant. Cela a posé aussi question en Commission n° 04.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Franchement, nous ne pouvons pas entendre ces arguments, parce qu'à ce moment-là, je passe tout plein de choses après. Ce n'est pas possible, Lorine. Ce n'est pas possible d'exprimer cela de cette manière. Sinon, on commence à changer les règles toutes les 3 secondes, on va attendre que le « truc » soit réalisé. Ce n'est pas possible.

M. MAURICE.- À titre indicatif, nous avons écarté deux associations pour le futur, qui n'avaient pas respecté les délais.

Mme GAGLILOLO.- En fait, il n'y a pas de délai. À ce moment-là, on le met comme un critère.

M. MAURICE.- Nous le mettons dans nos critères !

Mme LA PRÉSIDENTE.- Si, il y a un délai. Ne dis pas ce genre de choses. Tu ne peux pas te permettre de dire cela. Il y a une règle. Normalement, si cela n'a pas été acté, décidé et validé ici, il n'y a aucune raison que nous financions.

Mme GAGLILOLO.- Là, nous n'avons pas financé. Il a pris le risque de ne pas avoir notre aide.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Non ! Ne comprends-tu pas la règle ?

Mme GAGLILOLO.- Pour moi, aujourd'hui, nous pouvons encore décider de ne pas l'accompagner sur ce projet. Son événement a eu lieu. Il a pris le risque en réalisant son événement, avant que nous prenions la décision, de ne jamais voir notre aide arriver.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Non, cela ne se passe pas de cette manière.

Mme BARTHELET.- C'est une autorisation de démarrer les travaux.

Mme GAGLILOLO.- Il a déposé sa demande au mois de mars. Le nouveau fonds était déjà voté. Le temps d'instruire et d'envoyer « dans les tuyaux », on arrive à devoir prendre une décision après l'événement. Il a déposé au mois de mars. Cela pose la question de se demander la chose suivante : si l'on considère que si un projet ne peut être étudié avant sa réalisation, ne pourra-t-il pas émarginer ?

Interventions simultanées inaudibles.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Oui, c'est bien cela. Ce n'est pas la même chose si c'est de notre fait. Ce n'est pas ce que tu disais tout à l'heure.

Mme GAGLILOLO.- Du coup, Magali me dit qu'il a déposé son dossier en mars et nous l'avons présenté à la première Commission et au Bureau qui ont suivi. Nous n'avons pas sauté un wagon en attendant je ne sais quoi. Après, cela pose question. Devons-nous nous demander si à partir du moment où notre processus décisionnel nous amène au-delà de la date de l'événement, c'est un critère pour dire que le fonds ne peut pas s'appliquer ? Actuellement, tu as l'air de dire que dans le fonds, c'est un critère. Actuellement, nous n'avons pas posé comme critère le fait de prendre la décision d'accompagner ou non un projet au-delà de la date de réalisation.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Tu n'es pas obligé de l'écrire, mais c'est tout le temps comme cela. Nous avons tout le temps procédé ainsi. De plus, si cela se trouve, il y a en plus des critères de date de dépôt.

M. MAURICE.- Oui, il y a des critères de dépôt. Nous avons eu le cas avec Byans-sur-Doubs. Nous avons eu des échanges. La manifestation était par exemple le samedi, le Bureau se réunissait une semaine et demie avant. Nous avons voté en Bureau et il s'est plaint qu'il n'avait pas la subvention assez tôt. On lui a dit que cela avait été voté en Bureau avant sa manifestation. Le problème est qu'il avait respecté les critères de dépôt, ce qui était normal. C'est vrai qu'entre les commissions, les bureaux-débats, et les bureaux, cela peut prendre du temps. D'où l'intérêt de réserver des plages de sécurité pour le dépôt des dossiers, me semble-t-il.

M. BAULIEU.- S'il l'a déposé en mars, que nous ne lui avons pas notifié qu'à la mi-mai, c'était cousu, c'était trop tard, tout va bien.

Le même intervenant.- C'est autre chose.

M. JASSEY.- Par analogie pour les autres dossiers, si les communes déposent des dossiers pour des aides de centre de village, etc., en général, à partir du moment où la demande a été faite, on reçoit un courrier prenant acte de la bonne réception, et des travaux vont se faire après.

M. MAURICE.- Tu parles de travaux. Là, nous évoquons des sujets concernant les associations. Ce n'est pas pareil.

M. JASSEY.- Oui, mais justement. Cela signifie que l'on crée des différences dans le *process*, entre les travaux et le reste.

M. JASSEY.- Dans la Culture, il y a les critères. Je ne connais pas les autres critères, mais au niveau de la Direction de la Culture, cela fait partie des critères.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Écoutez, sur ce dossier, si vous en êtes d'accord, refaisons une lettre de cadrage, parce que visiblement, il y a un flottement sur les lettres de cadrage, les « machins », etc. Nous sommes d'accord pour soumettre ce dossier en décisionnel. Si personne ne s'y oppose, c'est parti. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution à la commune de Pirey d'une subvention de 3 524 € au titre du fonds Développement durable de Grand Besançon Métropole, pour l'organisation d'un festival du climat du 12 au 13 mai 2023 à Pirey, afin de sensibiliser les jeunes et le grand public aux enjeux du changement climatique.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

7 - Projet Alimentaire Territorial : reconduction de la convention de partenariat avec le CROUS Bourgogne Franche-Comté pour des animations « Anim'Alim » autour de l'alimentation, de la santé et de l'environnement

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

MM. Nathan SOURISSEAU (2) et Benoît VUILLEMIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la poursuite du partenariat de Grand Besançon Métropole avec le CROUS de Bourgogne Franche-Comté dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial de Grand Besançon Métropole,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de partenariat correspondante avec le CROUS de Bourgogne Franche-Comté.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 3

8 - Accompagnement des communes engagées dans un Projet Alimentaire Territorial (PAT) communal

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le modèle de convention tripartite à signer avec les communes qui souhaitent mettre en place un Projet Alimentaire Territorial (PAT) communal,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions de partenariat, avec les communes réalisant leur Projet Alimentaire Territorial (PAT).

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

9 - Convention d'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association de Formation Collective à la Gestion du Doubs (AFOCG 25)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

M. Aurélien LAROPPE rejoint la séance.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le versement d'une subvention de 10 000 € à l'Association de Formation Collective à la Gestion du Doubs,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention correspondante.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

10 - Attribution d'une subvention à l'association « Foire aux saveurs d'Automne »

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci. Là, nous avons pris de l'avance.

M. MAURICE.- Le dossier a été déposé en janvier.

Mme BARTHELET.- C'est une subvention forfaitaire à hauteur de 2 000 € non cadrée.

M. MAURICE.- Très bien. Merci pour l'association.

M. Yves MAURICE (2), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution à l'association « Foire aux saveurs d'automne » d'une subvention forfaitaire de 2 000 € pour l'organisation de la 32^e Foire aux saveurs d'automne en 2023.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

11 - Convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) - Requalification de l'allée des Framboisiers à Ecole-Valentin

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je croyais que nous avions déjà vu cette rue des Framboisiers. Ne l'avions-nous pas déjà vue ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur :
 - la création de la zone de PUP qui sera soumise au vote du Conseil de communauté le 29 juin 2023 ;
 - le périmètre du Projet Urbain Partenarial tel que présenté ;
 - le projet de convention tel que présenté et notamment la participation financière de Société Civile de Construction Vente (SCCV) « Ecole-Valentin Framboisiers » et de la commune d'Ecole-Valentin aux équipements ;
 - l'exonération de la part intercommunale de taxe d'aménagement des constructions et équipements situés dans le périmètre de la convention pendant une période de 10 ans à compter de l'affichage de la mention de la signature de la convention conformément à l'article L.332-11-4 du Code de l'Urbanisme.
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention avec le représentant de SCCV « Ecole-Valentin Framboisiers » et la commune d'Ecole-Valentin.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

12 - Mardis des rives 2023

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il s'agit du programme des Mardis des rives 2023. Quand cela commence-t-il ?

M. TAILLARD.- Ils commencent le 4 juillet, à l'aérodrome de Thise.

M. JASSEY.- Il y a 9 communes. Le budget reste à 119 800 €. Tout va bien. Tous les contrats de sécurité sont passés. Les programmes viennent de sortir. Vous pourrez aller en chercher. Chaque commune en a reçu, je pense. Je souhaite vous rencontrer lors des différentes manifestations.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Merci beaucoup. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

M. Yves GUYEN rejoint la séance.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur la convention-type qui sera conclue avec chaque commune pour l'organisation des mardis des rives et avec la ville de Besançon pour l'installation du bibliobus.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

13 - Fonds d'aides aux écoles de musique - Attribution des subventions 2023 inférieures ou égales à 23 000 €

Mme LA PRÉSIDENTE.- Marcel, tu souhaites intervenir.

M. FELT.- J'ai compris qu'il ne fallait pas prendre trop de temps, mais je vais quand même ferrer un tout petit peu la montée, parce que sur ce rapport, j'ai fait un petit commentaire pour la Conférence des Maires à laquelle je n'ai pas pu participer, parce que j'avais un engagement professionnel. J'ai découvert rétrospectivement sur la diapositive que sur le secteur nord, il y avait une future école de musique du nord GBM avec 267 élèves. Je suis un peu courroucé que ce genre d'information puisse circuler, puisque dès le départ, on a dit et expliqué que l'on n'était pas partenaire, parce que l'on a un modèle économique qui fonctionne. On fonctionnait en individuel, avec certains sacrifices, bien entendu, puisque dans tous les modèles économiques, il faut faire des sacrifices.

Je suis courroucé et la Présidente de l'association qui anime cette école de musique partage bien évidemment mon sentiment. Nous avons été invités dès la première réunion. Nous sommes venus, nous avons expliqué, mais dès le départ, nous pensons que les gens devaient comprendre que nous ne voulions pas y aller. Que ce soit écrit comme cela, je pense qu'il faudrait un peu surveiller la sortie des rapports. Il ne faut pas écrire une telle note, parce que le contraire a été dit à la première réunion. J'exprime ma désapprobation, même si j'ai appris tout à l'heure qu'Anthony NAPPEZ a été au courant. Madame la Présidente a dit qu'ils n'étaient pas partenaires, et tu t'es exprimé à la Conférence des Maires. Cela a été dit, mais je ne comprends pas que l'on puisse sortir un « truc » comme cela, sans que cela soit bien expliqué. C'est désagréable.

Mme LA PRÉSIDENTE.- N'y a-t-il pas de commentaire supplémentaire ?

M. BAULIEU.- Est-ce à dire qu'il n'y a pas de subvention pour cette question ?

Mme LA PRÉSIDENTE.- Oui.

M. JASSEY.- Non. C'est un projet de regroupement. Pour faire simple, je reprends les propos de Marcel FELT. Anthony l'a très bien souligné, puisqu'il avait la réponse de Miserey-Salines comme quoi la commune ne faisait pas partie du groupement des écoles de musique prévues dans le nord. Cela a été souligné, tout le monde l'a entendu, et c'est très bien. Personnellement, je ne vois pas pourquoi on fait des...

M. NAPPEZ.- Je vais apporter des précisions. Effectivement, vous avez raison tous les deux dans l'absolu. Pourquoi avais-je apporté la précision ? Je suis président de l'école de musique des Auxons, pour être précis. C'est la raison pour laquelle je suis intervenu à la Conférence des Maires aussi.

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est la raison pour laquelle tu n'as pas le droit de prendre la parole. *Rires.*

M. NAPPEZ.- Alors, je ne dis rien.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous votons. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Mme Lorine GAGLILOLO (1) et M. Anthony NAPPEZ (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le prolongement des modalités de soutien du fonds d'aide aux écoles de musique conformément à la délibération du 27 juin 2019 pour cette année 2023 ;
- se prononce favorablement sur la proposition de l'attribution de 5 subventions aux écoles de musique associatives dites « locales » et « structurantes », dans le cadre du fonds d'aide aux écoles de musiques, pour un montant total de 25 572 €, à savoir :
 - 3 680 € à Auxon Music,
 - 2 271 € à Accord Parfait à Devecey,
 - 2 813 € à l'ASEP,
 - 3 375 € à l'ASC de Miserey Salines,
 - 13 433 € à l'Orchestre d'Harmonie Municipal de Besançon.
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annuelle avec l'Orchestre d'harmonie municipal de Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

14 - Adhésion de Grand Besançon Métropole à l'association CaPaciTÉS Besançon et Métropole

Mme LA PRÉSIDENTE.- As-tu quelque chose de précis à ajouter ?

M. MAGNIN-FEYSOT.- Il s'agit simplement de l'adhésion à CaPaciTÉS Besançon et Métropole.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Et cela avance.

M. MAGNIN-FEYSOT.- Cela avance. L'adhésion est gratuite pour l'instant. Je tiens à le souligner.

Mme LA PRÉSIDENTE.- *Rires.* Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'adhésion de Grand Besançon Métropole à l'association Communauté Professionnelle du Territoire de Santé de Besançon et Besançon Métropole dite « CaPaciTÉS Besançon et Métropole » en tant que membre actif,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à :
 - signer le bulletin d'adhésion,
 - représenter Grand Besançon Métropole au sein des instances de l'association Communauté Professionnelle du Territoire de Santé de Besançon et Besançon Métropole dit CaPaciTÉS Besançon et Métropole.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

15 - Avenant N°1 au contrat socle du Contrat Local de Santé Grand Besançon 2020-2024 signé le 16 janvier 2020

M. MAGNIN -FEYSOT.- Très rapidement, cet avenant nous permet d'ajouter quelques fiches actions nécessaires et qui correspondent aux orientations fixées dès le départ.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°1 au Contrat Local de Santé Grand Besançon,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à le signer.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

16 - Versement d'une subvention à l'association Trivial'Compost

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à l'association Trivial' Compost pour un montant maximum de 2 132,50 € pour 2023 et 4 265 € pour 2024.
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tous documents utiles à intervenir dans le cadre de la délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

17 - Cité de l'Emploi - 1ère programmation 2023

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous besoin de précisions ? Je n'en vois pas. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le versement des 6 subventions (sous réserve du vote de la délibération en Conseil de Communauté du 29 juin 2023 autorisant la Madame la Présidente à signer la convention d'attribution de la subvention de 100 000 € dans le cadre de la Cité de l'Emploi) à :
 - o ARIQ BTP à hauteur de 19 750 €,
 - o BGE Franche Comté à hauteur de 5 000 €,
 - o Miroirs du monde à hauteur de 20 000 €,
 - o Club Sauvegarde de Besançon à hauteur de 22 000 €,
 - o Roue de Secours à hauteur de 4 000 €,
 - o Jean Eudes à hauteur de 9 000 €.
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions ou avenants correspondants.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

18 - Gare BTT – Soutien 2023

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur le soutien de Grand Besançon Métropole à l'association GARE BTT à hauteur de 5 000 € pour son action « Repérer les habitants des communes aux alentours de Besançon rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle ».

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

19 - Fabrique à entreprendre - Financement 2023

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

M. Nicolas BODIN (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la participation financière de Grand Besançon Métropole pour le versement d'une aide d'un montant de 13 500 € à BGE FC, qui anime et coordonne le dispositif « La Fabrique à Entreprendre » sur le territoire de Grand Besançon Métropole,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention correspondante.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

20 - Samedis piétons - Attribution d'une subvention à l'Office de commerce et de l'artisanat

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

M. Nicolas BODIN (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 10 000 € à l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon au titre des samedis piétons 2023.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

21 - Enseignement Supérieur et Recherche - Subvention 2023 à Erasmus Student Network (ESN) Besançon - Nuit des étudiants du monde

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 3 000 € à Erasmus Student Network (ESN) Besançon pour l'organisation de la Nuit des Etudiants du Monde le 7 octobre 2023.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

22 - Enseignement Supérieur et Recherche- Subvention à l'Université de Franche-Comté pour l'attribution de deux bourses "Victor Hugo"

Mme LA PRÉSIDENTE.- Vous connaissez tout cela par cœur maintenant. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

M. Frank LAIDIE (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à l'Université de Franche-Comté à hauteur de 14 006 € dans le cadre du soutien à deux bourses Victor Hugo,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention correspondante.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

23 - Congrès - Attribution de subventions

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci. N'hésitez pas à m'interrompre si vous avez une question.

M. Frank LAIDIE (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution de quatre subventions :

- 4 500 € au congrès international pour la 20^{ème} Université d'été francophone en santé publique, organisé par l'UFR Santé,
- 3 750 € au congrès régional : Coup de projecteur – rencontre avec la création jeunesse en BFC, organisé par la Plateforme Jeune Public BFC,
- 3 750 € au congrès national : Organisation des Journées d'été de l'ANEMEF, organisé par BARAC,
- 4 500 € au congrès national : Journées Nationales sur les Composites, organisé par l'AMAC.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

Le secrétaire de séance



Christian MAGNIN-FEYSOT
Vice-Président

La Présidente



Anne VIGNOT
Maire de Besançon